

La Lettre

Marie-Pierre Monier
SÉNATRICE DE LA DRÔME



N° 9 \ JANVIER 2024

Chères élues, chers élus,

Voici la lettre qui vous présente mon activité sur le dernier trimestre 2023. La fin d'année est toujours un temps de travail très intense au Sénat, car nous examinons le projet de loi de financement de la sécurité sociale suivi du projet de loi de finances. Et cette année, cela s'est ajouté à l'examen du projet de loi asile immigration, texte très controversé, dont le conseil constitutionnel a retoqué 40 % des articles.

Vous pourrez lire mes positions et propositions sur ces sujets dans la suite de la lettre.

À l'heure où je boucle cette lettre d'information, la colère gronde dans le monde agricole. Je crois qu'il faut entendre le désespoir et l'inquiétude, dont les causes sont multiples: cours de certaines productions agricoles au plus bas, revenus globalement insuffisants, réglementations européennes inéquitables, concurrence déloyale entre pays européens... Il est grand temps d'accompagner véritablement celles et ceux qui nous nourrissent dans la nécessaire transition écologique, avec des moyens à la hauteur des enjeux, et surtout, de prendre les mesures courageuses pour garantir des revenus qui leur permettent de vivre de leur travail.

Je tiens à terminer cet édito par un extrait du discours de Jean Jaurès à la jeunesse d'Albi, qui, pour moi, résonne beaucoup avec l'époque que nous

vivons: « Dans notre France moderne, qu'est-ce donc que la République ? C'est un grand acte de confiance. Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action ; qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre ; qu'ils sauront se combattre sans se déchirer ; que leurs divisions n'iront pas jusqu'à une fureur chronique de guerre civile, et qu'ils ne chercheront jamais dans une dictature même passagère une trêve funeste et un lâche repos. »

Plus que jamais, nous devons raviver le sens profond de notre République et de sa devise Liberté Égalité Fraternité, qui s'incarne avant tout dans nos communes.

Nous en avons besoin, besoin de la renforcer, de la faire nôtre, de la faire vivre. Elle doit redevenir tangible pour tout le monde, partout, tout le temps !

Gardons cela à l'esprit. Je fais le vœu que cette idée nous guide en 2024.

Avec toute mon amitié!

Marie-Pierre Monier,
Sénatrice de La Drôme

MES RESPONSABILITÉS AU SÉNAT

- Membre du Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
- Vice-Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport
- Vice-Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes
- Présidente de la Section « Cultures traditionnelles et spécialisées » (truffes, olives, PPAM, noix...) et Vice-Présidente du Groupe d'études Agriculture, élevage et alimentation
- Membre des Groupe d'études Vigne et vin, Ruralités, Développement économique de la Montagne, Handicap
- Vice-Présidente du Groupe d'amitié France-Royaume-Uni
- Membre des Groupes d'amitié France-Arménie et France-Pays-Bas
- Membre du Conseil d'évaluation de l'école

Budget 2024, le compte n'y est pas !



Le Sénat s'est prononcé en décembre sur l'adoption d'un projet de loi de finances 2024 qui s'inscrit dans la continuité de la politique menée depuis 2017 : soutenir les hauts revenus et les grandes entreprises, au prix d'une aggravation des inégalités et d'un manque de solidarité envers les plus précaires.

J'ai suivi de près les crédits alloués à l'école et au patrimoine en tant que cheffe de file du groupe socialiste, mais également aux droits des femmes ainsi qu'à nos collectivités locales, avec **quelques victoires obtenues au Sénat** :

- 30 millions d'euros supplémentaires pour la santé scolaire
- 35 millions d'euros pour financer des places d'hébergement dédiées à la mise à l'abri des femmes victimes de violences
- Suppression des règles de liens entre taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe foncière sur le bâti*
- Expérimentation d'un « Fonds territorial climat », afin que les collectivités locales disposent des moyens de mener leur politique de transition écologique et énergétique

Ces avancées ont malheureusement été balayées par le gouvernement lors du 49.3.

*Le texte final retient seulement la possibilité de décorréliser pour certaines communes et EPCI, et précise les critères.

QUELS MOYENS POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE EN 2024 ?

Le budget 2024 a été marqué par de nombreuses carences :

- Suppressions de 1 709 postes dans le 1^{er} degré et 481 dans le 2^d, avec comme conséquences de nombreuses fermetures de classes, notamment en ruralité
- Refus de revaloriser de façon significative les AESH, qui continuent à être rémunérées en deçà du seuil de pauvreté
- Financement du Pacte enseignant, qui traduit une logique du « travailler plus pour gagner plus » pour nos professeurs aux emplois du temps déjà trop chargés

J'ai tenté par voie d'amendement de garantir à l'Éducation nationale les moyens humains dont elle a besoin, sans succès : je me suis par conséquent prononcée contre l'adoption de ces crédits.

LES NOMBREUSES CARENCES DU BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Comme mes collègues socialistes, je me suis opposée à l'adoption de ce budget, qui ne répond pas aux grands enjeux de santé publique.

À l'heure où **l'hôpital public est en situation de grande fragilité financière et où l'accès aux soins est de plus en plus compliqué**, le gouvernement et la droite

sénatoriale préfèrent pénaliser les ménages en augmentant les franchises médicales et baissant les remboursements plutôt que de mettre à contribution les grandes entreprises et actionnaires. Je regrette également le rejet des amendements visant à mettre en place une régulation de l'installation des médecins

sur le territoire, pour mieux répondre à la problématique des déserts médicaux ainsi que la suppression par l'Assemblée nationale de la pérennisation du dispositif de TO-DE, largement adoptée par le Sénat.

Projet de loi immigration : un texte indigne



L'adoption du projet de loi immigration n'a pas fait honneur à notre Parlement : sa version issue de la commission mixte paritaire a franchi de nombreuses lignes rouges, à rebours des idéaux humanistes qui me sont chers.

Le conditionnement de l'accès aux prestations sociales dans une logique de préférence nationale, le durcissement du regroupement familial, le rétablissement du délit de séjour irrégulier ou encore la mise en place d'une caution pour les

étudiant·es étranger·es, sont autant de propositions directement inspirées par le Rassemblement National, qui s'est réjoui de cette victoire idéologique sans précédent.

Tout comme mes collègues socialistes, je me suis prononcée contre l'adoption de ce texte indigne et me suis associée à la saisine du Conseil constitutionnel, qui a su jouer son rôle de garde-fou pour assurer la **pérennité de notre socle républicain**.

25 NOVEMBRE : BELLE MOBILISATION EN DRÔME !



Nous étions plus de 200 à prendre part à la marche annuelle des Baronnies, qui avait lieu entre Condorcet et St Ferréol Trente Pas, pour la **journée internationale contre les violences faites aux femmes**.



Marche Condorcet - Saint-Ferreol-Trente-Pas

Avec mes amies du collectif « Femmes, des citoyennes à part entière » Pascale Rochas, Fabienne Barbanson, Laurence Chaudet, Marie Chanet et Catherine Nesterovitch, nous avons choisi un format plus exigeant, avec une marche faisant la jonction entre les deux villages. Nous sommes **fières et émues de votre belle mobilisation : elle a rarement été aussi plurielle !**

Aux côtés d'élu-es de toute la Drôme, il y avait des gens de tous horizons, jeunes et moins jeunes, ruraux et urbains, clubs sportifs, associations... Je remercie en particulier l'équipe féminine de rugby de Valréas et les associations Réseau femmes à l'abri 26, CIDFF 26, le Planning familial de Nyons, les Chouettes et la LDH, ainsi que les gendarmes de Nyons qui ont assuré notre sécurité avec implication.

Ailleurs aussi, la mobilisation était au rendez-vous : j'étais ravie d'être avec Patricia Boidin et Pierre Juvet pour la 1^{re} marche organisée par Porte de Dromardèche, également un beau succès, bravo et longue vie à cette initiative ! Les actions autour de la campagne « Ruban blanc Drôme » n'ont pas manqué : marche sur la commune de St Restitut le 18 novembre, portes ouvertes du CIDFF 26, signature de la Charte ruban blanc à Taulignan avec le conseil municipal, pièce de théâtre organisée par la mairie de Livron, et tant d'autres... Le maillage territorial s'accroît et c'est enthousiasmant.



Marche à Anneyron

La ruralité joue malheureusement le rôle d'un catalyseur dans les inégalités entre les femmes et les hommes.

C'est particulièrement vrai pour les violences sexistes et sexuelles. À titre d'exemple, 50 % des féminicides ont lieu en ruralité, alors que nous sommes seulement un tiers de la population à y vivre. Mais **ce n'est pas une fatalité !** Partout en Drôme, nous avons montré notre détermination à faire vivre ce combat aussi dans nos territoires ruraux ! **Pas à pas, nous avançons.**

Violences faites aux femmes en ruralité : échanges avec le réseau Solidarité Femmes



J'ai eu le plaisir de prendre part à la Journée nationale de Solidarité Femmes le 13 octobre dernier à Toulouse pour présenter à ce réseau, qui regroupe 81 associations mobilisées pour accompagner les femmes victimes de violences et gère la plateforme téléphonique du 3919, le rapport sénatorial « Femmes et ruralités : en finir avec les

zones blanches de l'égalité », dont les constats sont toujours d'actualité plus de deux ans après sa publication.

Cette passionnante journée de travail, consacrée aux violences faites aux femmes en milieu rural, a permis de mettre en lumière les nombreuses initiatives qui essaient dans les territoires ruraux mais aussi l'importance d'amplifier le soutien qui leur est apporté.

OUI À UNE ÉCRITURE PLUS ÉGALITAIRE

À l'initiative de la droite sénatoriale, nous avons examiné au Sénat en octobre une proposition de loi visant à interdire l'écriture inclusive, après une première tentative à l'Assemblée nationale portée par l'extrême droite.

J'ai rappelé lors de mon intervention que l'écriture inclusive regorge d'outils pour **rendre les femmes plus visibles** - féminisation des noms, mots épécènes, utilisation des formes féminines et masculines, point médian - remis en cause par un texte au champ d'application très large, qui s'inscrit dans une approche coercitive de la langue.

Loin des caricatures, parcourons ensemble le chemin d'une langue plus égalitaire pour ouvrir à toutes les femmes le champ des possibles !

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) une application qui interroge

L'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) d'ici 2050 repose sur une nécessité vitale: réduire l'artificialisation des terres agricoles et naturelles. L'application de ce principe questionne et inquiète, notamment les communes les plus rurales souvent peu consommatrices d'espaces. La question de l'application du ZAN dans ces communes a d'ailleurs fait l'objet de débats nourris lors de l'assemblée générale des maires ruraux de la Drôme, le 9 octobre à Buis les Baronnies.

Plutôt que de rejeter l'ensemble, avec mes collègues du groupe socialiste du Sénat, nous avons largement participé à l'adoption de la loi du 20 juillet 2023 qui a permis d'apporter un certain nombre d'assouplissements dans l'application du ZAN en ruralité.

Trois décrets, publiés le 26 novembre, sont venus compléter ce texte de loi. Le premier permet de **définir les surfaces à qualifier comme artificialisées ou non artificialisées**, selon l'occupation effective du sol. Le second **précise la mise en œuvre territoriale du ZAN** confirmant certains assouplissements et prenant mieux en compte les spécificités rurales, littorales ou de montagne mais aussi les efforts passés de réduction du foncier. Enfin, le troisième décret **organise la commission régionale de conciliation** sur les projets d'envergure nationale ou européenne.

Toutefois, **la loi ZAN impose un processus progressif dont l'application doit respecter le rythme** car de cette progressivité



AG des Maires Ruraux de la Drôme à Buis-les-Baronnies

dépendra l'adaptation des procédures d'aménagement, de construction et d'urbanisme aux objectifs fixés.

Les territoires ruraux doivent pouvoir continuer à accueillir des jeunes et des entreprises. Plusieurs communes, dont certaines disposent de documents d'urbanisme approuvés, m'ont fait part de leurs **difficultés à obtenir satisfaction concernant les demandes d'urbanisme pour l'habitat comme pour les locaux d'entreprises**.

Le dialogue avec les services de l'État et la solidarité entre les différents niveaux de collectivités permettront une meilleure adaptation du ZAN aux territoires ruraux.

MOBILISATION DES ÉLU·ES CONTRE L'OBLIGATION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU

À quelques mois de l'obligation de transfert aux communautés de communes de la compétence eau, beaucoup d'élus sont préoccupés du transfert mais aussi de ses conséquences sur la gestion et le prix de l'eau. **A l'appel de l'association Sauv'Eaux, une centaine de maires et d'élus drômois-es se sont rassemblés le 30 septembre à Saoû** pour dire non à l'obligation, car pour eux, il ne s'agit pas de refuser tout transfert, mais de permettre aux communes qui le souhaitent de conserver cette compétence essentielle.

À leurs côtés, j'ai soutenu qu'il faut **faire confiance aux élus locaux et locaux pour décider du niveau de gouvernance le plus pertinent** pour un service de l'eau de qualité, pour toutes et tous, au meilleur prix et respectueux de l'environnement. C'est la position que je défends au Sénat depuis 2017.



Le 31 octobre, par une question orale, j'ai interrogé la Ministre des collectivités territoriales et de la ruralité, sur l'éventualité d'un transfert seulement optionnel et sur les nouvelles possibilités d'assouplissement envisagées pour ce transfert prévu au 1^{er} janvier 2026. J'ai rappelé la mobilisation des élus qui refusent le transfert obligatoire mais n'ont pas attendu la

contrainte législative pour mettre en place des mutualisations choisies.



Mobilisation des élus à Saoû

La Ministre a confirmé que le transfert de compétence obligatoire reste d'actualité, et qu'il ne s'agira que d'ajustements ponctuels parmi lesquels : **l'ouverture aux syndicats infracommunautaires, créés d'ici 2026**, de la possibilité de bénéficier de la subdélégation.

Toutes les réponses reçues allant dans le même sens, avec d'autres sénateurs issus de tous les bancs nous avons interpellé le nouveau Premier Ministre pour qu'un texte de loi apporte rapidement des précisions. Le cabinet du Premier Ministre doit prochainement nous recevoir à ce sujet.

Des moments forts pour la lavande et les huiles essentielles

Un colloque au Sénat

Le 9 octobre, à l'initiative des responsables de la filière PPAM, s'est tenu un colloque sur la lavande et les huiles essentielles. L'occasion de présenter un panorama complet de la situation de la filière : contexte de production ; avancées scientifiques concernant l'analyse des huiles essentielles ; défis posés par la révision des règlements européens CLP et REACH ; et candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un moment choisi pour mettre en valeur cette filière d'excellence au sein de la chambre qui représente les territoires.

Un « Ouf ! » de soulagement pour les huiles essentielles

Dans le cadre du règlement « CLP » sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, le Parlement Européen a voté, le 5 octobre, une dérogation permettant que, pour les substances d'origine botanique, telles que les huiles essentielles, **les risques continuent à être évalués sur l'ensemble de**

la substance et non sur chacun de leurs composants. J'avais soutenu à plusieurs reprises cette demande de la filière auprès du gouvernement afin que la France en soit porteuse au niveau européen.

Source de sérénité pour les productrices et producteurs, cette exemption a été confirmée par le trilogue du 5 décembre avec un accord provisoire qui pourra être revu dans 5 ans. Cela reste une étape majeure dans la sauvegarde de nos productions d'huiles essentielles, d'autant que des preuves scientifiques peuvent montrer l'absence d'effets délétères lorsqu'elles sont analysées dans leur globalité.

Candidature UNESCO : une démarche qui prend forme

Le 15 décembre à Forcalquier s'est tenue l'assemblée générale constitutive de la Maison du Patrimoine Culturel des Lavandes de Provence, association indispensable pour porter le projet de candidature des « paysages culturels des lavandes » au patrimoine mondial



de l'UNESCO. Cette « maison » sera à la fois un lieu d'échanges, de partage et de mise en commun du travail et des énergies, mais aussi un lieu d'accueil de toutes celles et tous ceux qui souhaitent accompagner cette candidature.

Cela me réjouit, tout comme le soutien à ce projet de nombreuses habitantes et nombreux habitants de nos territoires, berceau historique des lavandes, ancrées dans nos paysages et notre culture locale.

FEU VERT POUR L'IGP ABRICOT DES BARONNIES !



Le 8 décembre 2023, le Journal Officiel de l'Union Européenne a publié la reconnaissance de l'IGP (Indication Géographique Protégée) « Abricot des Baronnies ».

Après 9 ans de travail du Syndicat de l'Abricot des Baronnies, ce dossier a été validé par l'INAO puis par la Commission Européenne. Cette reconnaissance sera très bientôt définitive puisque le délai réglementaire de 3 mois arrive à échéance en ce début mars !

Une grande fierté pour ce nouveau signe de reconnaissance de la qualité de nos productions locales. Félicitations à toutes celles et tous ceux qui ont permis que cette idée devienne enfin réalité pour offrir de nouvelles perspectives à la production d'abricots dans les Baronnies !

Célébrer les 20 ans du patrimoine culturel immatériel

Deux ans après la publication du rapport « *Le patrimoine culturel immatériel, un patrimoine vivant* », j'ai eu la joie d'intervenir en tant que co-rapporteuse lors de la table ronde organisée par la commission culture du Sénat à l'occasion des 20 ans de la Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI).

Si plusieurs de nos recommandations se sont concrétisées - valorisation du PCI dans le cadre des journées européennes du patrimoine, éveil des jeunes générations par l'éducation artistique et culturelle, sensibilisation des élu-es avec l'organisation de formations dédiées... - les chantiers restent nombreux pour continuer à valoriser ce patrimoine, **véritable ADN de nos territoires !**



SUR LE TERRAIN

Dans l'exercice de mon mandat, j'aime par-dessus tout me rendre sur le terrain, à la rencontre de celles et ceux qui font vivre nos territoires par leur engagement quotidien. Voici un aperçu de ces beaux moments !

1. Inauguration de l'UAPED de Montélimar (Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger)
2. Tournée sur le territoire du Tricastin (ici à La Garde-Adhémar)
3. Inauguration de la place du village de Aouste-sur-Sye
4. Salon Tech & Bio
5. Inauguration de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Montoisson
6. Cérémonie du 11 novembre à Vinsobres
7. Visite du Sénat par le Conseil municipal des Jeunes de Charpey
8. Visite du Sénat à l'occasion du Congrès des Maires
9. Inauguration des aménagements et de la végétalisation de la place de la mairie à Anneyron
10. Hommage à Thomas au Lycée du Dauphiné le 27 novembre
11. Inauguration du nouvel Espace Mistral aux Granges-Gontardes



Mon équipe parlementaire



Athénaïs KOUIDRI
VINSOBRES



Stéphane LEVY-VALENSI
VINSOBRES



Estelle NAUD
PARIS

mp.monier@senat.fr

mariepierremonier.fr

Marie Pierre Monier



PERMANENCE PARLEMENTAIRE
19 traverse Soutoviale
26110 VINSOBRES
Tél. 04 75 26 82 81

SÉNAT-PALAIS DU LUXEMBOURG
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06
Tél. 01 42 34 20 58

Responsable de publication : Marie-Pierre Monier
Rédaction : Estelle Naud, Stéphane Levy-Valensi et Athénaïs Kouidri
Photos : ©Sénat
Numéro ISSN : en cours / Dépôt légal : Janvier 2024
Design graphique et Impression : Agnès Auber
Diffusion : 1700 exemplaires / Papier certifié PEFC